
Sainte-Idrene, le 6 septembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi le 6^e jour du mois de septembre 2022 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Idrene, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

Mme Nathalie Daoust, conseillère	Siège # 1
M. Charli Fournier, conseiller ;	Siège # 2
Mme Carmen Fournier, conseillère :	Siège # 3
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Sont également présentes Marie-France Lévesque directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

347-09-2022

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022
4. Présentation et approbation des comptes
5. Période de questions des citoyens
6. Rang 5 et 6
7. Dépôt – Description des postes
8. Politique de santé-sécurité
9. Autorisation clicSÉQR
10. Autorisation de la gestion de clicSÉQR
11. Emprunt temporaire
12. Réfection du rang 5 et 6 - Décompte progressif des travaux exécutés
13. Octroi du contrat des fossés secteur Lac Huit-Milles
14. Soumission pompe puits #2
15. Location de la salle communautaire
16. Autres sujets :
 - a) Bénévole de l'année
 - b) Adhésion à la table de concertation bioalimentaire du Bas-St-Laurent
17. Période de questions des citoyens
18. Levée de la séance

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nathalie Daoust et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

348-09-2022

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er août 2022

Il est proposé par Carmen Fournier, appuyée par Nathalie Daoust et résolue d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er août 2022 en complétant au point 5, la recommandation du conseil concernant le suivi du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

349-09-2022

4. Présentation et approbation des comptes

Il est proposé par Charli Fournier, appuyé par Nancy Lizotte, d'approuver les comptes du mois d'août 2022 au montant de 510 523,76\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

350-09-2022

6. Rang 5 et 6

Considérant que la municipalité de Sainte-Idrène a mandaté la MRC de La Matapédia afin d'exécuter la surveillance du chantier de la réfection du rang 5 et 6;

Considérant que plusieurs déficiences ont été observées depuis le début des opérations;

Considérant qu'il y a une insatisfaction au niveau de la surveillance du chantier;

En conséquence, sur une proposition de Charli Fournier, appuyée par Alain Delisle, il est résolu d'émettre une recommandation d'un travail plus rigoureux sur la surveillance du chantier, afin que l'entrepreneur réponde à toutes les exigences du devis. Également, une convocation à une rencontre de coordination du chantier avec quelques membres du conseil, le maire, le responsable des travaux publics et la directrice générale sera demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Dépôt du document – Description des postes

Madame Marie-France Lévesque, directrice générale, présente le document, descriptions des postes de la municipalité et de remettre une copie au syndicat SCFP 1142.

8. Politique santé sécurité

Madame Marie-France Lévesque, directrice générale, présente le document de la politique en santé-sécurité.

351-09-2022

9. Autorisation – clicSÉQUR

Revenu Québec

RÉSOLUTION ÉCRITE tenant lieu de la réunion du conseil municipal de Sainte-Idrène

IL EST RÉSOLU :

QUE Lévesque Marie-France, directrice générale et greffière trésorière (ci-après le représentant), soit autorisée à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Carmen Fournier, il est résolu d'autoriser madame Marie-France Lévesque en tant que représentante autorisée.

Considérant que tout le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Idrène qui a le droit de voter relativement à cette résolution l'a signée, elle est adoptée et entre en vigueur le 7 septembre 2022. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité de Sainte-Idrène et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

352-09-2022 10. Autorisation de la gestion de clicSÉQUR

clicSÉQUR

Municipalité Sainte-Idrène

8813436860

RÉSOLUTION ÉCRITE du conseil d'administration

IL EST RÉSOLU QUE

Marie-France Lévesque soit autorisée

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, sur une proposition de Carmen Fournier, appuyée par Nathalie Daoust, il est résolu d'autoriser madame Marie-France Lévesque en tant que représentante autorisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

353-09-2022

11. Emprunt temporaire

Considérant que la municipalité a adopté le règlement d'emprunt 329-2021 le 7 septembre 2021;

Considérant que le MAMH a approuvé le règlement d'emprunt le 28 septembre 2021;

Il est proposé par Charli Fournier, appuyé par Nathalie Daoust et résolu que la municipalité de Sainte-Irène autorise Mme Marie-France Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière à faire une demande d'emprunt temporaire à la caisse Desjardins Vallée de la Matapédia pour un montant de 3 689 336\$ en lien avec le règlement d'emprunt 329-2021.

Sébastien Lévesque, maire et Marie-France Lévesque directrice générale et greffière-trésorière sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Irène tous les documents nécessaires à l'obtention de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

354-09-2022

12. Réfection du rang 5 et 6 – Décompte progressif des travaux exécutés

Il est proposé par Nathalie Daoust, appuyé par Alain Delisle et résolu de faire le paiement de 453 204,26 \$ incluant les taxes à Excavation Léon Chouinard et Fils Ltée pour le premier décompte progressif des travaux du rang 5 et 6 qui se répartit comme suit :

Sous-total – Travaux RIRL :	410 915,87\$
Sous-total – Travaux AIRRL :	27 057,85\$
Retenue de garantie (10%) :	(43 797,37\$)
TPS :	19 708,82\$
TVQ :	39 319,09\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

355-09-2022

13. Octroi du contrat des fossés secteur Lac Huit-Milles

Considérant que la municipalité de Sainte-Irène a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le nettoyage des fossés;

Considérant que trois invitations ont été faites par courriel et que trois soumissionnaires ont déposé une offre pour le nettoyage des fossés;

• Transport Rock Gagné	20 500,00\$
• 9261-9923 Québec inc.	22 000,00\$
• Les entreprises L.Michaud & Fils (1982) INC.	55 380,00\$

Il est proposé par Charli Fournier, appuyé par Nancy Lizotte et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit l'entreprise Transport Rock Gagné au montant de 20 500,00\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Soumission pompe puits #2

Point reporté

356-09-2022

15. Location de la salle communautaire

Il est proposé par Nancy Lizotte appuyé par Carmen Fournier, il est résolu d'augmenter le tarif de la location de la salle qui se répartit comme suit :

Résident de la municipalité de Sainte-Irène

Location de la salle communautaire	125,00\$
Location de la salle communautaire plus la cuisine	150,00\$

Non-résident de la municipalité de Sainte-Irène

Location de la salle communautaire	175,00\$
Location de la salle communautaire plus la cuisine	200,00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Autres sujets :

357-09-2022

16. a) Bénévole de l'année

Il est proposé par Charli Fournier, appuyé par Alain Delisle et résolu de nommer James Beaulieu à titre de bénévole de l'année. Un formulaire sera rempli et une lettre de reconnaissance lui sera envoyée. Il sera également remercié lors de l'activité annuelle organisée par la MRC de La Matapédia. Une publication des nominations sera affichée dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 b) Adhésion à la table de concertation bioalimentaire du Bas-St-Laurent

Point reporté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

358-09-2022

18.Levée de la séance

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nathalie Daoust et résolu de lever la séance à 21h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 7^e JOUR DE SEPTEMBRE 2022**

Sébastien Lévesque
Maire

Marie-France Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière